

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, MARCH 28 1799.

JEUDI, LE 28 MARS, 1799.

From the LONDON EVENING POST.

FOUR GREAT NAVAL VICTORIES.

The public mind seems at a loss to decide between the victories of Earl Howe, Earl St. Vincent, Viscount Duncan, and Lord Nelson. All in their consequences, and at the different periods, have equal claims upon the country; and let it be remembered, that the achievement of each in their order has put the nation in a condition to accomplish the one in succession.

Earl Howe's Victory.—At this period, France had not tried her naval strength against this country since her revolution; single conflicts between ships were not considered. Proud of her feats on land, she looked upon her marine with equal confidence; she had then ample means for the equipment of a fleet; had chosen men to command her ships of a determined spirit, staunch Republicans, and such enthusiasts in her cause, as to take an oath never to strike the National colours. Such were the men which at that time Lord Howe had to contend with. After a partial action on the 29th of May, 1794, on the 1st of June, the French fleet "with their accustomed resolution," (as his Lordship expressed himself) formed the line, and waited the attack of the British fleet. In two hours the event was decided; 13 out of 26 line of battle ships,* composing the enemy's fleet, were dismantled, and seven were taken. This defeat they have not forgotten, for the *Brest Fleet* has never since wished to hazard another trial.

Earl St. Vincent's Victory.—The spirit of the Navy was augmented since the battle of the 1st of June; but our enemies were increased, and great disasters had befallen our Allies on the Continent. The Spaniards, so recently our friends, were against us. The Nation was threatened with invasion, and the *Brest fleet* was only waiting the junction of the Spanish fleet, consisting of 27 sail of the line, eight of which were of 112 guns. Our force was but 15. To prevent a junction seemed to every one impossible; to engage such numbers dangerous; and the junction was pregnant with the most serious consequences to Great Britain. Yet under all these gloomy prospects, this great Admiral, alive to the danger of his Country, being informed of their approach, to the astonishment of both fleets, formed a resolution, on viewing the enemy, of that decisive nature, of which great minds only are capable. Four ships were taken, the hostile fleet returned into Cadiz, and has given us no alarm since.

Viscount Duncan's Victory.—We had to encounter the fleet of the Power which had ever disputed the pre-eminence of the sea with us; a resolute and formidable people. Alarms for the safety of the country had increased with the confederacy formed to effect our ruin; preparations of the most serious nature only waited an opportunity; we had to watch a dangerous coast in the worst season of the year, and the nearest to our own shores, for an attack. A most dangerous mutiny had broken out, and the two Admirals ships were alone free from the contagion, and left unsupported for a time before an enemy's principal port. After a blockade of near five months, our fleet was obliged to quit the *Texel*; but to the great credit of the Naval Department, and the unprecedented exertions of the Admiral and Captains, this fleet was at sea in 48 hours, and that of our ancient rival defeated close on his own shores, with the loss of nine sail of the line out of 15; and three Admirals taken. The discoveries made by the leaders of the Rebellion in Ireland, have informed us of the danger of the escape of the Dutch fleet in a much stronger point of view than we could at the time have been sensible of.

Lord Nelson's Victory.—All the Powers of Europe have looked with the deepest interest to the result of the meeting of the two fleets; their wishes were well known, and the glorious event has proved that the welfare of the English Nation is considered essential almost to their existence. The consequences to us and to them cannot yet be clearly foreseen. If a vigour should be infused into their Councils, the civilized world may hope for Peace and tranquillity at last. We have done our part, and will continue to protect the universe from the political and moral depravity of the French. The mind is lost in contemplating the destruction of a fleet, whose Commander conceived his position to bid defiance to twice our numbers. It may with justice be added, that the four quarters of the globe will feel the blessings of this splendid victory.

In considering four such achievements, and the respective periods at which they happened, with the consequences had we failed in the first action, it is a just conclusion to draw, that they are so interwoven and indebted to each other, that in the general transport of admiration and joy at this last laurel to our naval brow, we ought to consider the four as one great link of national glory, obtained, we might almost add, in the West, the South, the North, and the East.

* Lord Howe only 25.

LORD NELSON.

At the latter end of last year, this gallant officer received a pension of a thousand pounds per annum, in consequence, as was said, of the loss of his arm, but in fact as a small recompence for a whole life of danger, hardship, enterprize and service. Previous to the issuing of the grant a positive custom required, that he should distinctly state his services to His Majesty. The following is the memorial which was delivered in upon the occasion:

De l'EVENING POST de LONDRES.

QUATRE GRANDES VICTOIRES NAVALES.

L'esprit public semble ne pouvoir se décider sur les victoires du Comte Howe, du Comte St. Vincent, du Vicomte Duncan et du Lord Nelson. Toutes ont, quant à leurs conséquences et à leurs différentes périodes, des prétentions égales sur le pays; et on doit se ressouvenir que dans l'ordre de ces victoires, ce n'est que la première qui a mis la nation en état d'accomplir la seconde.

Victoire du Comte Howe.—Dans ce tems, la France, depuis sa révolution, n'avoit pas encore éprouvé la force navale contre ce pays; on ne faisoit point attention aux combats partiels qui avoient lieu entre les vaisseaux. Gonflée de ses succès sur terre, elle mettoit la même confiance dans la marine: elle possédoit alors d'amples moyens pour l'armement d'une flotte; elle avoit fait le choix de personnes, pour commander les vaisseaux, d'un esprit déterminé, qui étoient républicains éprouvés, et avoit porté l'enthousiasme jusqu'à faire serment de ne jamais amener le pavillon national. Tels étoient les hommes contre lesquels le Lord Howe avoit alors à se mesurer. Après une action partielle, le 29 Mai, 1794, la flotte Française se rangea en ordre de bataille le 1er Juin, "avec sa résolution ordinaire," (ainsi que la Seigneurie l'a elle-même exprimé) et attendit l'attaque de la flotte Britannique. En deux heures l'événement fut décidé; de 26 vaisseaux de ligne dont la flotte ennemie étoit composée; 13 furent demâtés, et sept furent pris. Ils n'ont point oublié cette défaite, car la flotte de Brest n'a jamais voulu depuis hazarder un nouveau coup.

Victoire du Comte St. Vincent.—L'esprit de la marine s'étoit accru depuis la bataille du 1er Juin; mais le nombre de nos ennemis s'étoit augmenté, et nos alliés avoient éprouvé de grands défaits sur le continent. Les Espagnols, si récemment nos amis, s'étoient tournés contre nous. La nation étoit menacée d'une invasion, et la flotte de Brest n'attendoit que la jonction de la flotte Espagnole; composée de 27 vaisseaux de ligne, dont huit étoient de 112 canons. Notre force n'étoit que de 15 vaisseaux. D'empêcher une jonction, c'est ce que chacun regardoit comme impossible; d'attaquer un aussi grand nombre, étoit dangereux; et la jonction annonçoit les conséquences les plus sérieuses pour la Grande Bretagne. Cependant, malgré tous ces mauvais préjugés, ce grand Amiral, sensible au danger de son pays, ayant été informé de l'approche de l'ennemi, forma une résolution de cette nature décisive, qui ne peut sortir que d'un grand homme, et qui étonna les deux flottes. Quatre vaisseaux furent pris, la flotte ennemie rentra dans Cadix, et ne nous a donné aucune alarme depuis.

Victoire du Vicomte Duncan.—Nous avions à rencontrer la flotte d'une puissance qui nous avoit toujours disputé la pré-éminence sur mer; celle d'un peuple révolté et formidable. Les craintes pour la sûreté du pays s'étoient augmentées avec la ligue formée pour effectuer notre ruine; des préparations de nature la plus sérieuse n'attendoient que l'occasion; nous avions à surveiller une côte dangereuse dans la plus mauvaise saison de l'année, et la plus à proximité de nos rivages pour faire une attaque. Une révolte des plus alarmantes avoit éclaté, et les vaisseaux des deux Amiraux étoient les seuls exempts de la contagion, et avoient été, pendant un certain tems, laissés sans soutien devant le principal port d'un ennemi. Après un blocus de près de cinq mois, notre flotte fut obligée de quitter le *Texel*; mais au grand honneur de notre département naval, et par les efforts sans exemple de l'Amiral et des Capitaines, cette flotte fut en mer en 48 heures, et celle de nos anciens rivaux fut défaite près de ses rives, avec la perte de neuf vaisseaux de ligne sur 15, et trois Amiraux pris. Les découvertes faites par les chefs de la rébellion en Irlande, nous ont fait connoître, sous un point de vue bien plus effrayant que ce que nous aurions pu alors imaginer, les dangers qu'il y avoit que la flotte Hollandoise s'échappât.

Victoire du Lord Nelson. Toutes les puissances de l'Europe ont fixé un regard le plus inquiet sur le résultat de la rencontre des deux flottes; leurs desirs étoient bien connus, et cet événement glorieux a prouvé que les succès de la nation Angloise sont regardés comme étant presque essentiels à leur existence. Elles ne peuvent, non plus que nous, encore en prévoir clairement les conséquences. S'il se répand une vigueur dans leurs Conseils, le monde civilisé pourra à la fin espérer la paix et la tranquillité. Nous avons fait notre part, et continuerons à protéger l'Univers contre la dépravation morale et politique des Français. L'esprit se perd, lorsqu'il contemple la destruction d'une flotte, dont le commandant regardoit la position comme devant défier un nombre double du nôtre. On peut ajouter, avec droit, que les quatre parties du globe ressentiront les avantages de cette brillante victoire.

En considérant ces quatre grands exploits, et les périodes respectives auxquelles ils sont arrivés, ainsi que les conséquences qui en seroient résultées, si nous eussions failli dans la première action, ce sera une conclusion juste de dire, qu'ils sont si entrelacés, et si dépendants les uns des autres, que dans un transport général de joie et d'admiration à l'occasion du dernier laurier qu'a reçu notre couronne navale, on doit les regarder tous quatre comme une grande chaîne de gloire nationale que nous avons acquise, et on pourroit presque ajouter que nous avons gagné dans l'Occident, le Midi, le Nord et le Levant.

* Celle du Lord Howe n'étoit que de 25.

LE LORD NELSON.

Vers la fin de l'année dernière, ce brave officier reçut une pension de mille livres par année, en conséquence de la perte de son bras, comme on

To the King's Most Excellent Majesty, the Memorial of Sir Horatio Nelson, K. B. and a Rear Admiral in Your Majesty's fleet.

HUMBLY SHEWETH,

That, during the present war, your Memorialist has been in four actions with the fleets of the enemy, viz. on the 13th and 14th of March 1795; on the 13th July 1795; and on the 14th February 1797; in three actions with frigates, in six engagements against batteries; in ten actions in boats employed in cutting out of harbors; in destroying vessels, and in taking three towns. Your memorialist has also served on shore with the army four months, and commanded the batteries at the siege of Bastia and Calvi. That during the war, he has assisted at the capture of seven sail of the line, six frigates, four corvettes and 11 privateers of different sizes; and taken and destroyed fifty sail of merchant vessels; and your memorialist has actually been engaged against the enemy upwards of One Hundred and Twenty times. In which service your Memorialist has lost his right eye and arm, and been severely wounded and bruised in his body. All of which services and wounds your Memorialist most humbly submits to Your Majesty's most gracious consideration.

Oct. 17.

(Signed)

HORATIO NELSON.

GREAT BRITAIN.—LONDON, Decr. 17.

The navy board has purchased the hulls of the following prizes taken by Lord Nelson, at the sum of £117,000, viz. the Franklin and Tonnant of 80 guns; the Spartiate, Aquilon, Conquerant and Souverain Peuple, of 74 guns. The two last ships were only valued at £5000 each; the Franklin at £30,000.—The name of Le Franklin is to be changed to the Canopus; the Aquilon to the Aboukir; and Le Souverain Peuple to Le Guerrier. The last is to be the sheer hulk at Gibraltar.

Dec. 24. Rear Admiral Pazely is, we understand, to be appointed to command on the American Station, in the room of Vice-Admiral Vandeput.

UNITED STATES OF AMERICA.—NEW YORK, March 8.

Capt. Hall, from St. Kitts, says a N. London paper, brings the highly pleasing information of the capture of the Insurgent French Frigate of 44 guns, by the American Frigate Constellation, Capt. Truxton, of 36 guns. The action took place off St. Kitts, in view of the inhabitants; Capt. Hall was an eye witness. As the fleet went out, the Constellation and her prize were going in.

The Norfolk spoke the Constellation, and received dispatches from Capt. Truxton, for the Secretary of war; which we understand were put on board the Narcissa, as being one of the quickest sailing vessels in the fleet. The action continued between two and three hours; 55 minutes close engagement. The French ship had 50 men killed, and lost her main-mast. Capt. Truxton had three men only killed; the Constellation received no damage of consequence.

Yesterday was fired a true federal salute on the victory obtained by the Constellation. The true Americans assembled on the occasion, and federal toasts were drank.

BY AUCTION WILL BE SOLD

To-Morrow Noon and following Day at the Subscriber's Rooms in St. Peter Street.

A LARGE Assortment of Dry Goods, Nails, Coffee, Fig Blue, Rum Brandy, Pitch, Tar, Turpentine, Cordage.

Also, The *SCHOONER ANGELIQUE* of the Burthen of 20 Tons by Register, now lying in the Cul de-Sac. An Inventory of the materials may be seen by applying to JOHN JONES, Auct. & Brokr. Quebec, Thursday, 28th March, 1799.

BY AUCTION

Will be Sold, on Tuesday and Wednesday next the 2d and 3d April, at Burns and Woolsey's Auction Room.

TEN Hogheads Prime Claret imported from Guernsey last Summer, one Pipe very Old Sherry, 8 Puncheons Rum, 12 doz. Malmsey Madeira, one Pipe uncommon Good Port, Rice, Nutmegs, Cinnamon, Leather, Chocolate, Old French Brandy and Gin in Lots of 10 Gallons each, Shoes, Salt, Hairpowder, Threads, Muslinets, Ribbons, Scotch Sheet- ing, Woollens, Linens, Jeans, Bedticks, Cambricks, Shawls, Corduroy's Ready made Shirts, Hosiery, 250 pair Black Gaiters, 200 Military Caps, 2 Pipes Bourdeaux Brandy, and Three Trunks containing a neat Assortment of Calicoes, Mullins, Dimmities, Marseilles Quilting and Handkerchiefs.

Sale to begin precisely at one o'clock.

Quebec, 28th March, 1799.

NARCISSE PANET, Esq. Advocate, Curator elected *en justice* to the vacant succession of the late Francis Dambourges, Esq. lately Captain in the 1st Batt. Royal Canadian Volunteers, in the District of Montreal, hereby gives notice to the Creditors of the said Francis Dambourges, Esq. deceased, that according to an order of the Court of King's Bench, bearing date the 13th March instant that they do produce and file in the Clerk of the Court's office, between this and the 21st May next (first day of the inferior term) their different claims duly authenticated; in order to proceed to a distribution of the money in his hands according to law.

Montreal, 18th March, 1799.

NARCISSE PANET, Curator to the said vacant succession.

To Merchants, Traders & others.

MATHEW MACNIDER & Co. Lower Town, have still on hand for Sale, A Complete Assortment of DRY GOODS and a few Groceries, Madeira and Port Wines by the Pipe or Quarter Cask, warranted of a good quality, London Porter in Hnds. a few Puncheons West India Rum and a quantity of excellent Rice in bags of 1½ Cwt. each; all of which will be given on the lowest terms, and sufficient time for payment allowed those who take a quantity.

Quebec, 25th March, 1799.

le d't alors, mais plutôt comme une foible récompense d'une vie qui fut entièrement dévouée aux dangers, à la misère, aux entreprises et au service. L'usage requéroit absolument, avant qu'on lui accordât cette pension, qu'il fit à Sa Majesté un exposé distinct de ses services. Ce qui suit est le mémoire qui fut déléivré à cet effet:

A la très Excellente Majesté du Roi. Le mémoire de Sir Horatio Nelson, C. B. et contre-Amiral dans la flotte de votre Majesté.

Exposé humblement,

Que dans le cours de la présente guerre, votre suppliant s'est trouvé dans quatre actions avec les flottes de l'ennemi, savoir, les 13me et 14me de Mars 1795; le 13me Juillet 1795; et le 14me de Février 1797; dans trois actions avec des frégates, dans six engagements contre des batteries; dans dix actions sur des chaloupes employées à fermer les havres; à détruire les vaisseaux et à prendre trois villes. Votre suppliant a aussi servi dans l'armée sur terre durant quatre mois, et commandoit les bateries au siege de Bastia et de Calvi. Il a assisté, durant la guerre, à la prise de sept vaisseaux de ligne, six frégates, quatre corvettes et onze corsaires de différentes grandeurs, et pris et détruit près de cinquante vaisseaux marchands; et votre suppliant s'est déjà trouvé aux prises avec l'ennemi plus de cent vingt fois. Votre suppliant a perdu dans ce service son œil droit et son bras droit et reçu au corps plusieurs blessures graves et contusions. C'est pour quoi votre suppliant soumet tous ses services et blessures à la considération de votre très gracieuse Majesté.

Oct. 1797.

(Signé)

HORATIO NELSON.

LONDRES, 17 Décembre.

L'Amirauté a acheté les coques des vaisseaux suivants, pris par le Lord Nelson, pour la somme de £117,000, savoir le Franklin, et le Tonnant de 80 canons; le Spartiate, l'Aquilon, le conquérant et le Souverain Peuple de 74 canons. Les deux derniers vaisseaux n'ont été estimés qu'à £5000 chaque; le Franklin à £30,000.—Le nom du Franklin doit être changé en celui du Canopus; l'Aquilon en celui de l'Amoukier; et le Souverain Peuple en celui de Le Guerrier. Ce dernier sera constamment employé à Gibraltar.

Dec. 24. On nous rapporte que le contre-Amiral Pazely doit être nommé pour commander la Station Américaine, à la place de contre-Amiral Vandeput.

ETATS UNIS D'AMERIQUE.—NEW-YORK, 8 Mars.

Le Capit. Hall de St. Kitts, dit un papier de *New London*, apporte la nouvelle vraiment satisfaisante de la capture de l'Insurgent, frégate Française de 44 canons, par la Constellation frégate Américaine, de 36 canons, commandée par le Capit. Truxton. L'action eut lieu à la hauteur de St. Kitts, à la vue des habitants, et le Capit. Hall fut un témoin oculaire. La Constellation entroit avec sa prise comme la flotte sortoit.

Le Norfolk parla à la Constellation et reçut des dépêches du Capitaine Truxton pour le Secrétaire de guerre; les quelles, nous-dit on, furent mises à bord du Narcisse, comme étant un des meilleurs voiliers de la flotte, l'action dura entre deux et trois heures, et durant 55 minute le feu fut très vif. Il y eut 50 hommes de tués à bord du vaisseau François, qui perdit son grand mât. Le Capit. Truxton n'eut que trois hommes de tués, et la Constellation ne reçut aucun dommage de conséquence.

Hier il y eut une salve nationale pour la victoire remportée par la Constellation. Les vrais Américains s'assemblerent sur l'occasion, et donnerent plusieurs fantés patriotiques.

A VENDRE PAR ENCAN

Mardi et Mercredi, les 2me et 3me d'Avril prochain, à la Chambre d'Encan de BURNS et WOOLSEY.

DIX barriques de véritable vin de Bourdeaux, importé l'été dernier de Guernsey; une pipe de très vieux vin de Sherry; 8 tonnes de Rum; 12 doz. de Madère de Malmsey; une pipe de bon vin de Port, d'une qualité peu commune; du Riz, de la muscade, de la canelle, du cuir, du chocolat, de la vieille eau-de-vie de France et du Genievre par lot de 10 gallons, des foulliers, du Sel, de la poudre à poudrer; du fil; des moufflinets, Rubans, toile d'Ecosse, lainages, toiles, Jeanes, coutils, Baptistes, Shawls corderoys, des chemises toute faites, des bas; 250 paires de guêtres noires; 200 bonnets militaires; 2 pipes d'eau-de-vie de Bourdeaux, et trois valises contenant un assortiment élégant d'indiennes, de mouffelines, de basins, de frappés de marseilles et de mouchoirs.

La vente commencera à une heure précise.

Québec, 28me Mars, 1799.

NARCISSE PANET Ecuier, Avocat, Curateur élu en Justice à la Succession vacante de feu François Dambourges Ecuier, Capit. dans le 1er Bataillon des Royaux Canadiens Volontaires, dans le District de Montréal, donne notice par ces présentes aux créanciers du dit feu François Dambourges Ecuier, &c. que conformément à l'ordonné de la Cour du Banc du Roi, en date du treize Mars du présent mois, ils ayent à produire et filer au Greffe de la dite Cour, d'ici au vingt un Mai prochain, premier jour de terme inferieur, leurs divers titres de créance dûment authentiqués, pour être procédé à l'ordre de distribution des deniers entre les mains conformément à la Loi.

NARCISSE PANET, Curateur à la dite Succession vacante.

Montréal, 18 Mars, 1799.

Aux Négociants, Marchands et autres.

MATHEW MACNIDER et Co. à la Baie ville ont encore à vendre un assortiment complet de Marchandises seches et quelques épiceries, des Vins de Madère et de Port par pipe ou en quart, garrantis d'une bonne qualité, de la biere de Londres en barriques, quelques tonnes de Rum des Isles, et une quantité d'excellent Riz par sac d'un quintal et demi chaque—Ils disposeront de tout à un prix très raisonnable, et accorderont un tems convenable pour le payement à ceux qui acheteront une certaine quantité.

Québec, 25 Mars, 1799.

FIRE SOCIETY.

At the annual meeting held yesterday, the following Gentlemen were elected to conduct the affairs of the Society for the ensuing Twelve Months, viz. Mr. John Mure, President, Mr. John Monro, Secretary, Mr. François Filion, Treasurer, Mr. A. J. Raby, Inspector, and Messrs. James Rofs, John Salmon, Mathew Macnider, Alexander Gibney, Louis Fremont, Etienne La Gueux, Joseph Crette, John Coffin, Junr. Berthelot P'Artigny, William Thompson. Anthony Anderson and René Lalleche Committee men. And Messrs. Louis Duniere, John Painter and John Blackwood, Junr. remain Committee-men for the next twelve months *ex officio*.

John Painter Esq. laid the following Account before the Meeting, which was unanimously approved of.

ACCOUNT of MONEY received and expended by the Treasurer of the Fire Society from 4th April 1798, to 25th March 1799.

By Cash received from Mr. William Burns late Treasurer	6 15 2	
Ditto collected from the Members and Subscribers at different times	150 14 1 1/2	
Ditto advanced by J Painter	0 7 4 1/2	
To Cash paid Donaldson for attending Committees	0 12 6	
Ditto paid Chas Nolin three quarters salary to 10th April 1798.	18 15 0	
Ditto paid ditto for repairing Engines	12 2 6	
Ditto paid to fifteen of last year's Committee four pounds each, being so much advanced by them to discharge the different engagements of that year	60 0 0	
Ditto to Le Claire for repairing Buckets, &c.	6 6 8	
Ditto paid John Neilson for advertisements	4 11 6	
Ditto paid the Inspector his acct. of disbursements	6 2 11	
Ditto paid the Conductor do.	2 6 2	
Ditto paid J. B. Letourneau two quarters salary to 15th November last	10 0 0	
Ditto paid Huppé for work done at the Engine House in St. Peters Street	0 16 3	
Ditto paid to labourers for working Engines &c.	0 15 2	
Ditto paid Carters for water brought to the fire at Widow Deloré's	0 10 9	
Ditto paid do. do. at Mr. Perrault's	0 13 3	
Ditto paid do. do. at Ignace François	0 10 6	
Ditto paid do. do. in the Upper Town on the 17th June last	26 2 9	
Ditto paid do. do. at Frans. Gaulin's	0 19 9	
Ditto paid do. do. at Filiau's	0 19 9	
Ditto paid do. do. at Mad. Duberry's	0 3 6	
Ditto paid do. do. at the King's work shops, St. Lewis Gate	5 7 9	
	£ 157 16 8	157 16 8

Quebec, 25th March, 1799.

(Signed) JNo. PAINTER, Treasurer.

The members of the old and new Committees are desired to meet at Free-Mason's Hall, next Friday evening at 5 o'clock, which they will please to notice accordingly.

By authority

Quebec, 26th March, 1799.

JNo. BLACKWOOD, Junr.

We are sorry to observe that in printing the list of Subscribers to the Fire Society in our last Gazette, we have committed the following inaccuracies, viz. "Comte Dupré 10s" omitted. For "Fraser Wm. Capit." read "Fraser Wm. Carpenter," for "Filion" read "Filiau," opposite to Henry Veuve, instead of 6s. read 6d. instead of "La Bregue Jean" read "La Bregue Jean," instead of "Tobpin René" read "Toupin René."

SHIP LIVELY, AND CARGO.

THE undersigned Agents have great satisfaction in announcing the final settlement, in London, of the General Average on that Ship and Cargo, in conformity to the general statement transmitted by them, less £500 deducted by the Underwriters from the estimated value of the Ship, which the owner agreed to give up as an *overvalue*, and which the Agents are directed to distribute here among the Consignees.

ALL those interested are therefore invited to call on the Agents for their respective proportions of the sum so refunded, (less £20 for Postages in England) being 36/3 per cent on the Amount of Freight and Cargo. — And those who have not yet applied for the overplus 2 per cent originally deposited, may receive it at same time.

LESTER & MORROGH.
J. BLACKWOOD, & Co.

Quebec, 27th March, 1799.

THE SUBSCRIBER begs leave to inform the Public, that he has given up his Ironmongery and Smith Business to his Son, (who carries it on in the usual manner) requests all those to whom he may be indebted, to bring in their respective accounts that they may be paid; and all those who are indebted to him, are desired to make payment without delay, as what-*over* accounts shall remain unpaid by the first day of May next, will be put into the hands of an Attorney to prosecute for the same.

JOHN PLATT.

Montreal, 26th January, 1799.

N. B. J. P. has for Sale an excellent Fire Engine which formerly belonged to the Montreal Distillery.

SOCIÉTÉ DU FEU.

L'assemblée annuelle tenue hier, les Messieurs suivants ont été élus pour gérer les affaires de la Société durant les douze mois prochains, savoir: Mr. John Mure, Président; Mr. John Monro, Secrétaire; Mr. François Filion, Trésorier; Mr. A. J. Raby, Inspecteur, et Messieurs James Rofs, John Salmon, Math. Macnider, Alexr. Gibney, Louis Fremont, Etienne Lagueux, Jos. Crete, John Coffin Junr. Berthelot Dartigny, Wm. Thompson, Anthy. Anderson et René Lalleche, Membres du Comité: Et Messieurs Louis Duniere, John Painter et John Blackwood Junior restent Membres du Comité pour les douze mois suivants *Ex officio*.

John Painter, Ecuyer, a présenté à l'Assemblée le compte suivant qui a été unanimement approuvé:

COMPTE d'argent reçu et dépensé par le Trésorier de la Société du Feu, depuis le 4e Avril 1798 jusqu'au 25e Mars, 1799.

Par argent reçu de Mr. William Burns le dernier Trésorier	6 15 2	
Ditto recueillis des Membres et Souscripteurs en différents tems	150 14 1 1/2	
Ditto avancé par John Painter	7 4 1/2	
Argent payé à Donaldson pour assister aux Comités	12 6	
Ditto payé à Chas. Nolin, trois quartiers de salaires jusqu'au 10e Avril 1798	18 15 0	
Ditto payé à ditto pour réparer les pompes	12 2 6	
Ditto payé à quinze des Comités de l'année dernière, quatre Louis chaque, étant une avance par eux faite pour acquitter les différents engagements de cette année	60 0 0	
Ditto payé à Le Claire pour réparer les sceaux &c.	6 6 8	
Ditto payé à John Neilson pour avertissements	4 11 6	
Ditto payé à l'Inspecteur pour son compte de déboursés	6 2 11	
Ditto payé au conducteur ditto	2 6 2	
Ditto payé à J. B. Letourneau pour deux quartiers de salaire jusqu'au 15e Novembre dernier	10 0 0	
Ditto payé à Huppé pour ouvrage fait à la maison des pompes dans la rue St. Pierre	0 16 3	
Ditto payé aux journaliers pour faire aller les pompes	0 15 2	
Ditto payé aux chartiers pour avoir apporté de l'eau au feu de la veuve Delorier	0 10 9	
Ditto payé ditto ditto chez Mr. Perrault	0 13 3	
Ditto payé ditto ditto chez Ignace François	0 10 6	
Ditto payé ditto ditto à la haute ville le 17 Juin dernier	26 2 9	
Ditto payé ditto ditto chez François Gaulin	0 19 9	
Ditto payé ditto ditto chez Filiau	0 19 9	
Ditto payé ditto ditto chez Mad. Duberry	0 3 6	
Ditto payé ditto ditto aux magasins du Roi à la Porte St. Louis	5 7 9	
	£ 157 16 8	157 16 8

Quebec, 25e Mars, 1799.

(Signé) JNo. PAINTER, Trésorier.

Les Membres des ancien et nouveau Comités sont priés de s'assembler à la Hall des Franc Maçons, Vendredi prochain à 5 heures du soir, ce à quoi ils voudront bien faire attention.

Par autorité,

JNo. BLACKWOOD, Junr.

Quebec, 26e. Mars, 1799.

Nous sommes mortifiés de voir que dans l'impression de la liste des souscripteurs à la Société du Feu, dans notre dernière Gazette, nous avons commis les fautes suivantes, savoir: "le Comte Dupré 10s. omis;" pour "Fraser Wm. Capit." lisez "Fraser Wm. charpentier;" au lieu de "Filion," lisez "Filiau;" vis-à-vis la veuve Henry, au lieu de "6s." lisez "6d." au lieu de "La Bregue Jean," lisez "La Breque Jean;" au lieu de "Tobpin René," lisez "Toupin René."

LE Souffigné, comme Exécuteur du Testament de feu Dame Magdelaine Coulon de Villiers veuve de Joseph Damour, Ecuyer, Sieur de Plaine, dernièrement décédé à l'Hopital Général près de Québec, prie tous ceux qui ont quelques prétentions légales sur la succession de la dite Dame, de les produire au dit Exécuteur Testamentaire ou à Mr. Jh. Planté Notaire à Québec, d'ici au premier de Juin prochain. Et pour éviter le désagrément de poursuites, ceux qui doivent à la dite succession font aussi requis de payer dans le même délai soit au dit Exécuteur Testamentaire ou au dit Mr. Planté Notaire qui est dûment autorisé à cet effet.

RENAULD, Curé de Beauport, Ex. Test.

Quebec, 7 Mars, 1799.

COUR DU BANC DU ROI, Mardi, 12 Février, 1799.

DISTRICT DE } CONFORMEMENT à un Jugement interlocutoire MONTREAL. } de cette Cour, avis est donné par le présent à tous ceux qui ont des prétentions sur les biens de défunte Marie Anne Noël Denis de Vitré, ci-devant de la Ville de Montréal, de produire leurs comptes et titres de créance devant cette dite Cour le premier jour d'Avril prochain, auquel jour les dits Créanciers seront entendus au soutien de leurs prétentions. SAVEUSE DE BEAUJEU, Prot.

JUST PUBLISHED,

AND FOR SALE AT THE NEW PRINTING OFFICE.

DEMOCRATIC PRINCIPLES ILLUSTRATED BY EXAMPLE.

By PETER PORCUPINE.

Price 6d. twelve for 5/6 or 45/ per hundred.

Quebec, 12th March, 1799.

Court of King's Bench, Feb. 20, 1799.

DISTRICT OF } PURSUANT to an Interlocutory Judgment of His
QUEBEC. } Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas
for the District of Quebec, notice is hereby given to all persons who have
any claims on the estate of William King late of Quebec, Ship Wright, that
they do file in the office of the Prothonotary of the said Court on or before
Friday the fifth day of April next their petitions in Collocation, with the
election of their respective Domicile in the City of Quebec, and their ac-
counts and vouchers to support the same, and that they do then appear in
the said Court to support the same, after which the Court will proceed to a
distribution of the Assets of the said estate, in the hands of the said Protho-
notary, according to law.

By order of the Court,
DAVID LYND, Prothonotary.

FOR SALE BY PRIVATE CONTRACT

And entered upon the 1st of May next.



ALL that well known *Coffee House* and Premises, com-
monly called SULLIVAN'S *Coffee House*, three Story
High, with a large *Collee Room*, Bar Room, and two
Private Rooms adjoining, a convenient Kitchen, an Oven
Stove, Grates and Boiler; the whole enclosed with a wall.
Upon the second Story, a large Dining Room, a Billiard
Room and three Bed Chambers. Upon the third Story, another large
Dining Room, twenty-eight by twenty feet; four double Bed Chambers,
with a pleasant Gallery fronting the River; Vaulted Cellar, a Good Ice-
House and other conveniences. The above Premises are in substantial re-
pair and Insured at the Phoenix Fire Office in London.

For further particulars and the conditions of Sale, apply to Richard
Dobie, Esq. who will guarantee the same, free from all Incumbrances, or
to the Proprietor upon the Premises.

THOMAS J. SULLIVAN.

Montreal, 23d February, 1799.

TO BE LET OR SOLD,

AND Possession given on the 1st of May next, that well situated house
for business, at the Corner of Palace and St. Johns Streets, known by
the name of the General Wolfe; for further particulars enquire of
Quebec, 4th March, 1799.

HENRY JUNCKEN.

MONTREAL } BY virtue of a writ of execution issued out of His Ma-
to wit. } jesty's Court of King's Bench, holding civil pleas,
in and for the said District, at the suit of John Gould against the lands and
tenements of John Turner and Jarvis George Turner, sons and heirs of the
late John Turner, deceased, to me directed, I have seized and taken in
execution, as belonging to the said John Turner and Jarvis George Turner,
in their capacities aforesaid, the following lands and tenements, to wit.

1. A lot or piece of land situate at the Sault au Recolet, in the District
aforesaid, containing fifty eight feet in front, by one arpent in depth, more
or less, bounded in the front by the King's high road, behind by Joseph
Sicard, on one side by Joseph Mainville and on the other side by Etienne
Varry, or their respective representatives, with a stone house and other
buildings thereon erected.

2. A lot or piece of ground, opposite to the above mentioned lot, con-
taining half an arpent in front, by about one arpent in depth, bounded
in the front by the King's high road and behind by the common, on one side
by Guillaume Valade, or his representative, and on the other side by a road
leading to the mill.

3. A lot or piece of land situate at the great river of Sorel, in the Dis-
trict aforesaid, containing three arpents in front, by about twenty arpents in
depth, bounded in the front by the said river, behind by the lands of the
river Sorel, on one side by Antoine Chateaufort and on the other side by
the Widow Sanfregret, or their representatives: Now I do hereby give
notice that the said lands and tenements will be sold and adjudged to the
highest bidders, at the days and places following, to wit; the two first men-
tioned lots, at the Church door of Sault au Recolet aforesaid, on Monday
the sixth day of May next, and the said last mentioned lot, at the Church
door of William Henry, in the Seigneurie of Sorel aforesaid, on Monday
the thirteenth day of the same month, at ten of the clock in the forenoon;
at which respective times and places the conditions of sale will be made
known.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described
premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertis-
ed to give notice thereof to the said Sheriff, at his office, in the City of
Montreal, according to law.—Montreal, 27th December, 1798.

MONTREAL } BY virtue of a writ of execution issued out of His Ma-
to wit. } jesty's Court of King's Bench, holding civil pleas in
and for the said District, at the suit of Louis Olivier against the lands and
tenements of Francois Tessier, to me directed, I have seized and taken in
execution as belonging to the said Francois Tessier, a lot or piece of land
situate on the south side of the River Bayonne, in the Parish of Berthier, in
the District aforesaid, containing three arpents in front, by forty arpents
in depth, joining on one side to Jean Baptiste Bidagan, and on the other
side to Pierre Laforge, with a house and other buildings thereon erected;
Now I do hereby give notice that the said premises will be sold and ad-
judged to the highest bidder at the Church door of the said Parish of Ber-
thier, on Monday the twenty second day of April next, at ten of the clock
in the forenoon at which time and place the conditions of sale will be made
known.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described
premises, by mortgage or other right or incumbrance are hereby advertised
to give notice thereof to the said Sheriff, at his office in the City of Mon-
treal, according to law.—Montreal, 6th December, 1798.

PRINTED BY JOHN NEILSON MOUNTAIN STREET.

Cour du Banc du Roi, 20 Février, 1799.

DISTRICT DE } CONFORMEMENT à un Jugement Interlocutoire
QUEBEC. } de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté de jurif-
diction civile pour le District de Québec, avis est par le présent donné à
tous ceux qui ont quelques prétentions sur la masse de William King, ci-
devant de Québec constructeur de vaisseaux, qu'ils aient à enfler dans la
Bureau du Prothonotaire de la dite Cour, d'ici à Vendredi le cinquième
jour d'Avril prochain, leurs requêtes par rang, avec l'élection de leurs
domiciles respectifs dans la cité de Québec ainsi que leurs comptes et
moyens de les appuyer, et qu'ils comparoissent alors à la dite Cour pour les
soutenir, après quoi la dite Cour procédera à la distribution des deniers de la
dite masse, entre les mains du dit Prothonotaire, suivant la Loi.

Par ordre de la Cour,
DAVID LYND, Prothonotaire.

A VENDRE de Gré-à-Gré,

Et possession à prendre au premier Mai prochain.

TOUT ce Café avec ses dépendances, très bien connu, et vulgairement
nommé le Café de Sullivan, à trois étages, contenant une grande
chambre de Café, un appartement pour la barre, et deux chambres privées
joignant une cuisine commode, où sont un poêle, des grillages et une
bouilloire; le tout encéint d'un mur. Au second étage il y a une grande
chambre à diner, une chambre de billard et trois chambres à coucher; au
troisième étage, une autre grande chambre à diner, de vingt huit pieds sur
vingt, quatre chambres pour deux lits chaque, avec une galerie agréable
qui fait face à la rivière; une voute, une bonne glacière et autres com-
modités. Les dépendances ci-dessus sont en très bon ordre, et assurées à
Londres au Bureau du Phoenix Insurance.

Pour plus amples informations et les conditions de la vente s'adresser à
Richard Dobie, Ecuier, qui garantira les sus-dites premises exemptes de
toutes charges quelconques, ou au propriétaire sur les lieux.

Montreal, 23 Février, 1799.

THOMAS J. SULLIVAN.

A VENDRE OU A LOUER,

Et la possession donnée au premier de Mai prochain.

CETTE maison bien située pour les affaires, faisant le coin des rues du
Palais et St. Jean, et connue sous le nom de Général Wolfe. Pour
plus amples informations s'adresser à HENRY JUNCKEN.
Québec, 4 Mars, 1799.

MONTREAL } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour du
SAVOIR. } Banc du Roi de sa Majesté, pour les causes civiles,
dans et pour le dit District, à la poursuite de John Gould, contre les terres
et possessions de John Turner et Jarvis George Turner, fils et héritiers de
feu John Turner, décédé, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution,
comme appartenant aux dits John Turner et Jarvis George Turner, dans
leurs capacités sus-dites, les terres et possessions suivantes, savoir:

1. Un lopin de terre situé au Sault-au-Recolet, dans le District sus-dit,
contenant cinquante huit pieds de front sur un arpent de profondeur, plus
ou moins, borné devant par le grand chemin de Roi, derrière par Joseph
Sicard, d'un côté par Joseph Mainville et de l'autre côté par Etienne Varry,
ou leurs représentants respectifs, avec une maison de pierres et autres bâti-
ments dessus construits.

2. Un lopin de terre, vis-à-vis celui ci-dessus mentionné, contenant
un demi arpent de front sur environ un arpent de profondeur, borné devant
par le grand chemin de Roi et derrière par la commune, d'un côté par
Guillaume Valade, ou son représentant, et de l'autre côté par un chemin
qui conduit au moulin.

3. Une piece de terre située à la grande rivière de Sorel, dans le District
sus-dit, contenant trois arpents de front, sur environ vingt arpents de pro-
fondeur, bornée devant par la dite rivière, derrière par les terres de la ri-
vière Sorel, d'un côté par Antoine Chateaufort, et de l'autre côté par la
Veuve Sanfregret, ou leurs représentants: Or je donne avis par le présent
que les dites terres et possessions seront vendues et adjudgées aux plus hauts
enchérisseurs, aux jours et lieux suivants, savoir; les deux lots première-
ment mentionnés, à la porte de l'église du Sault-au-Recolet sus-dit, Lundi
le sixième jour de Mai prochain, et le dit lot mentionné en dernier lieu, à
la porte de l'église de William Henry, dans la Seigneurie de Sorel sus-dite,
Lundi le treizième jour du même mois, à dix heures du matin, auxquels
temps et lieux respectifs les conditions de vente seront énoncées.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les premises ci-dessus désignées,
soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avis
d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau, dans la cité de Montreal,
suivant la Loi.—Montreal, 27 Décembre, 1798.

MONTREAL } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour du
SAVOIR. } Banc du Roi de sa Majesté pour les causes civiles,
dans et pour le dit District, à la poursuite de Louis Olivier contre les terres
et possessions de Francois Tessier à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution
comme appartenant au dit Francois Tessier, une terre ou concession située
au côté Sud de la rivière Bayonne, dans la paroisse de Berthier, dans le
District sus-dit, contenant trois arpents de front sur quarante arpents de pro-
fondeur, joignant d'un côté à Jean Baptiste Bidagan, et de l'autre côté à
Pierre Laforge, avec une maison et autres bâtiments dessus construits: Or
je donne avis par le présent que les dites premises seront vendues et adjudgées
au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église de la paroisse de Berthier,
Lundi le vingt deuxième jour d'Avril prochain, à dix heures du matin,
auxquels temps et lieux les conditions de vente seront énoncées.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les premises ci-dessus désignées,
soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avis
d'en donner avis au dit Sheriff, à son bureau dans la cité de Montreal, sui-
vant la loi.—Montreal, 6e Décembre, 1798.

DE L'IMPRIMERIE DE J. NEILSON RUE LA MONTAGNE.